

Alors que le financement de projets culturels par les seuls fonds publics devient plus incertain, la recherche de fonds privés constitue un enjeu particulièrement important. Ceci est vrai aujourd'hui et le sera certainement encore plus demain. Cette recherche de fonds nécessite une approche différente, une méthodologie, un état d'esprit qui constituent l'objet même de ce séminaire.

Objectifs :

- Savoir organiser une recherche de fonds grâce au mécénat
- Gérer un dossier de recherche de fonds en intégrant les attentes, l'état d'esprit et les contraintes du mécène
- Connaître le cadre juridique du mécénat et de la recherche de financements dans le secteur culturel.

Méthode :

Alternance d'exposés présentés par des spécialistes et de discussions avec les participants, en fonction de leurs interrogations.
Un dossier documentaire est remis à l'occasion du séminaire.

Participants :

Ce séminaire s'adresse aux responsables associatifs en charge de la gestion et du financement de projets culturels, de collections ou d'ensembles patrimoniaux. Il intéresse également les responsables des services culturels, juridiques et financiers des collectivités locales.

mardi 10 mai 2005

9 h 30 - 17 h 30

• Les dispositifs juridiques et fiscaux encadrant le mécénat

- Pourquoi le mécénat est-il plus intéressant aujourd'hui qu'hier ?
- Le mécénat : définition et importance en France et en Europe
- La spécificité du mécénat par rapport à d'autres formes d'aides directes ou indirectes
- Mécénat et parrainage : la notion de contrepartie proportionnée
- Le régime des fondations et le cadre fiscal du mécénat, intérêt pour le mécène
- Les activités rentrant dans le champ du mécénat culturel : musées, spectacles vivants, festivals, bibliothèques
- Les activités interdites ou encadrées
- Les organismes susceptibles de relever du mécénat : associations, établissements publics, collectivités publiques ?
- Les organismes susceptibles d'exercer une activité de mécénat : entreprise privée, régie avec personnalité morale, entreprise à capitaux publics (SEML)

• La rédaction des conventions de mécénat et de parrainage

- Le rescrit fiscal
- La définition de l'opération
- Les différents types de contrats selon la nature des concours
- Les opérations ponctuelles et les opérations durables
- Les conditions de sortie de l'opération
- Le calendrier de l'opération, les modifications et les avenants
- Les clauses concernant la communication de l'opération

Remco WALLIG, Consultant en gestion publique, Société SAGITTA, Bordeaux.

• Les opérations de mécénat du point de vue du mécéné : le cas du Concours International de Quatuor à Cordes de Bordeaux

- Pourquoi recourir au mécénat et comment faire ?
- Le montage associatif support et les conditions de régularité
- Les conventions passées avec les mécènes

Bruno LUMMEAUX, Directeur de la diffusion artistique, Mairie de Bordeaux.

mercredi 11 mai 2005

9 h 00 - 17 h 00

• Comment monter pratiquement un dossier et gérer le projet

- La recherche de fonds : un état d'esprit, une démarche organisée
 - . Mécénat, parrainage, prix et concours
- Les différentes formes et limites du mécénat : typologie
 - . Mécénat en nature ou en concours financiers
 - . Mécénat en investissement, en personnel, en don d'œuvre, en achats de spectacles, en meubles, en immeubles, en cession de droits d'auteur
- Le plan stratégique de recherche de mécènes
 - . La connaissance potentielle des partenaires et de leur environnement
 - . Mécénat : développement durable et responsabilité sociale du mécène
 - . Aspects normatifs (normes 14001) et réalité
 - . L'intérêt de la prise en compte de plusieurs dimensions dans le projet
- Le déroulement de l'opération de mécénat
 - . Comment prendre contact
 - . Le plan de gestion du projet
 - . La constitution du dossier
 - . Le déroulement chronologique des opérations
- La communication sur l'opération de mécénat
- Le traitement comptable de l'opération de mécénat
 - . Le fléchage de l'action de mécénat : s'assurer de la bonne affectation de l'action de mécénat.

Jean-Jacques ELEOUET, Directeur du domaine de Sassenage, vice-président de « Patrimoine Rhônealpin » Fédération des associations du patrimoine Rhône-Alpes.

• Les opérations de mécénat du point de vue du mécène

- Distinguer le sponsoring du mécénat
- Pourquoi faire du mécénat ?
- Les grandes tendances du mécénat
- Les clubs d'entreprise, pourquoi ?
- L'attente du mécène en termes de présentation du dossier et de contrepartie
- Les relations-publiques au service du mécénat
- Les relations avec la presse, comment s'adresser à la presse

Maxime LEBRETON, Président fondateur de l'association Mécénart Aquitaine.

● RENSEIGNEMENTS

Gestion administrative : Nadine Canredon – Assistante de gestion
Tél. 04.76.82.60.13 et 04.76.82.61.34 - Fax 04.76.82.60.79
Fabrice CAILLET, Directeur du service de formation continue
Institut d'Études Politiques de Grenoble - BP 48 - 38040 Grenoble Cedex 9
E-mail : Fabrice.Caillet@iep.upmf-grenoble.fr

● LIEU DU SÉMINAIRE

Château de Sassenage - 38360 Sassenage (6 km du centre de Grenoble)
Tél. 04.76.27.54.44 - Site Web : <http://www.domaine-de-sassenage.com>

● MODALITÉS ET FRAIS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription : 850 €, documentation, pauses et déjeuners inclus.
N° d'agrément : 82 38 P 000 5 38 - N° Siret 193 801 347 00017
Sciences-Po Grenoble n'est pas assujéti à la TVA pour ses actions de formation continue.
Règlement : - par chèque bancaire, à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Grenoble.
- par virement à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Grenoble,
Trésorerie Générale de l'Isère n° 10071 38000 00001000144 02.

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des places disponibles.
- Une confirmation et une fiche de renseignements pratiques (liste d'hôtels, plan d'accès) vous seront adressées dès réception de votre inscription. Une attestation de présence sera jointe à la facture envoyée à l'issue du séminaire.
- Les demandes d'annulation donnent lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant le séminaire par courrier ou par télécopie ; à partir de cette date, les droits d'inscription sont dus. Les remplacements sont possibles à tout moment.
- Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé, exclusivement réservé à notre service. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite "informatique et libertés".



BULLETIN D'INSCRIPTION
Mécénat culturel

mardi 10 et mercredi 11 mai 2005

(à photocopier et à renvoyer à : Sciences-Po Grenoble - Formation Continue)

Prénom-Nom : Fonction :

Prénom-Nom : Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Si prise en charge par un fonds de formation, merci de préciser lequel

Règlement Droits d'inscription : x 850 € = €

par chèque bancaire Date :

par virement Signature :

par mandat administratif

Mécénat culturel

Aspects pratiques et juridiques de la recherche de fonds



Séminaire

Grenoble - Château de Sassenage
mardi 10 mai et mercredi 11 mai 2005